

## CDAS du 18 septembre 2012

Le 18 septembre 2012 s'est tenu à la Direction des Finances Publiques un Comité Départemental de l'Action Sociale avec à l'ordre du jour :

- Compte Rendu d'Activité 2011 (C.R.A),
- Présentation des Secours,
- Enquête Retraités,
- Actualités locales.

En début de séance, le PV du 13 mai 2012, amendé à la marge, est approuvé à l'unanimité.

### C.R.A 2011

En préambule, les Organisations Syndicales ont déploré avoir à étudier le compte-rendu 2011 aussi tardivement (dernier trimestre de l'année suivante !).

Il faut qu'il soit examiné en même temps que le Budget au premier trimestre de l'année suivante.

En 2011, sur 39.178 €, montant du Budget d'Initiative Local (BIL), 55% ont été consacré à l'arbre de Noël, 23% aux sorties des actifs, 19% aux manifestations en direction des retraités.

L'activité de la Délégation a concerné 1.354 actifs dont 34 berkaniens (1.418 en 2010) et 2.181 retraités (2.132 en 2010).

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'action sociale dans notre département est passé de 656 (2010) à 638, chiffre aussi en baisse.

#### Quelques points du rapport :

► Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, essentiellement en raison d'une prise en charge de certaines dépenses directement par la centrale (parc automobile).

► Le problème du prix de location de salle pour l'arbre de Noël (10% de l'enveloppe pour cette manifestation) en Béarn se pose toujours (1.500 € pour 500 € au Pays Basque). La Délégation est à la recherche d'une salle moins onéreuse d'une capacité de 300 à 350 personnes dans la banlieue paloise.

► 14 aides pécuniaires ont été attribuées aux agents sur propositions des assistantes sociales, nombre stable par rapport à 2011.

► La restauration collective est en légère baisse (78.571 repas subventionnés pour 79.385 en 2010).

► Le nombre de tickets restaurant délivrés aux agents en postes isolés est aussi en baisse (59.479 en 2011 pour 61.158 en 2010).

► Sur les sites les plus importants en taille, les agents ont accès à des structures de restauration collective.

Il a été rappelé que des coins repas sont justifiés seulement si aucune structure de restauration collective n'existe.

Ces coins repas sont alors spécialement équipés par l'administration pour le réchauffage des repas.

Ainsi, 26 coins repas sont agréés dans le département.

Nous constatons toutefois que beaucoup de locaux, principalement dans les trésoreries, restent à aménager pour permettre aux agents de prendre leur repas sur place dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, là où se trouvent des coins repas agréés, et notamment des cantines, il est anormal que des agents prennent leur repas dans des lieux inappropriés et ce pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

► Le nombre d'enfants partis en centre de vacances est stable (113 en 2011 pour 111 en 2010).

A ce sujet, la Délégation fournit un travail très important (regroupement, accompagnement) en s'occupant de plus de 350 enfants venant de différents départements.

Le non-remplacement d'un poste est très préjudiciable (une assistante de délégation est partie à la retraite fin 2011 et elle n'a pas été remplacée).

Un autre poste va se libérer en juillet 2013 : nous avons demandé qu'il soit pourvu, sinon la situation au sein de la Délégation sera très critique !

La CGT continuera à se battre dans l'unité :

- pour affirmer et garantir la mise en oeuvre d'une Action Sociale de qualité et de proximité auprès de tous les agents des ministères de Bercy,
- pour maintenir le lien de proximité entre les délégations départementales et les agents,
- pour assurer les crédits nécessaires à leur fonctionnement,
- pour sauvegarder leurs missions,
- pour défendre les emplois dans le réseau de l'action sociale des ministères financiers.

## **AIDES ET PRETS**

Les 2 assistantes sociales du département ont présenté les différents secours sociaux possibles par leur intermédiaire, à savoir les aides pécuniaires et les prêts sociaux.

► Un entretien avec l'assistante sociale est obligatoire.

► Un dossier sincère du demandeur (pièces à l'appui) doit être rempli très précisément pour bénéficier de ces aides.

Un « reste à vivre » (habillement, alimentation,...) est calculé et une aide éventuellement demandée.

Ce reste à vivre est actuellement évalué à 546€/mois pour une personne seule et augmenté en fonction de la cellule familiale.

Sont exclues du dispositif les dettes d'impôts et les charges à venir lors de la confection du dossier.

► La décision est ensuite prise par le délégué départemental (aucun refus à ce jour).

► Pour les demandes de logement de l'action sociale (ALPAF), les principaux renseignements figurent sur le site de la Délégation.

► Suite à une réforme qui prendra effet début 2013, il faudra en plus obtenir la signature du délégué régional (Bordeaux) car seul un cadre A aura l'habilitation.

Cela pourra rallonger les délais pour l'attribution des aides (notre délégué départemental est cadre B et, suite à la réforme, ce poste de délégué ne pourra plus être attribué à un cadre C ni à un cadre A en département).

## **QUESTIONNAIRE RETRAITES**

La Centrale a adressé un questionnaire relatif à l'activité locale en faveur des des retraité(e)s du département en 2010 et 2011 :

séjours divers, repas convivial, solidarité, conférences, typologie des participants, visites à domicile, prêts accordés, nombre d'entretien avec l'Assistante Sociale, nombre de secours..

Une réunion doit avoir lieu mi-novembre à la Centrale. Nous saurons quel est le but de ce questionnaire et si une synthèse sera envoyée dans les départements !

## **ACTUALITES LOCALES**

► Un dossier synthétique sur les conditions d'accès aux prestations d'action sociale et de santé nous a été remis en fin de séance. A lire pour le prochain CDAS !

► Une commission BIL se tiendra la semaine du 22 octobre 2012.

► Le dernier CDAS de l'année se tiendra fin novembre 2012.